



COLLEGE MOLIERE
68, Rue Molière
94200 IVRY SUR SEINE



L'Association Sportive du collège Molière propose aux élèves de participer, les mercredis après-midi, à une activité sportive. Cette année, les activités suivantes sont proposées :

- Handball (mixte)** au gymnase des Epinettes, le mercredi de 13h15 à 15h15
- Football féminin** au city stade, le mercredi de 13h à 14h
- Football masculin** au city stade, le mercredi de 14h à 15h
- Activités de nature (majorité d'escalade)** au gymnase de l'Orme au chat, le mercredi de 13h à 15h

Certaines séances et horaires sont susceptibles d'être modifiées ou annulées en fonction des compétitions ou autres. Nous vous invitons à consulter régulièrement **le site du collège ou l'affichage** pour avoir accès à ces infos : clg-moliere-ivry.fr

Les activités sont encadrées par les enseignants d'EPS du collège.
Les élèves suivront les entraînements et participeront aux compétitions organisées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Un tee-shirt sera offert aux nouveaux licenciés (assidus !) prochainement dans l'année.

Nous vous encourageons vivement à y participer !

.....

AUTORISATION PARENTALE

Activité choisie :

Je soussigné(e) père, mère, représentant légal

Autorise l'élève classe né(e) le.....

- à participer à l'Association Sportive du Collège Molière **le mercredi après-midi**
- à se déplacer seul sur les installations, à pratiquer, et à rentrer seul après l'activité, de même pour les déplacements prévus pour les compétitions.
- à être pris en photo dans le cadre des événements sportifs auxquels il participera tout au long de l'année scolaire, et que ces photos soient publiées et partagées avec ses camarades sur le site et/ou le journal du collège.

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Personne(s) à joindre en cas d'accident :

Nom, Prénom..... Tel :

Adresse mail :@.....

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'AS, pour la couverture des dommages corporels de mon enfant, dans le cadre des activités de l'AS (voir article sur le site du collège).

J'ai pris connaissance que l'inscription à l'AS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires sur mon enfant (voir article sur le site du collège).

Pour l'inscription, joindre :

- Cette autorisation parentale signée
- 20€ (en chèque à l'ordre de "AS du collège Molière", ou en espèces).
Attention : 10€ pour les filles de 4ème et 3ème (convention avec l'UNSS)

Fait à le/...../

Signature du responsable légal :

